

13 mai 2019

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 16 avril 2019 de MM. et M^{mes} Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore et Daniela Dosseva: «Les sans-abris à l'abri».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Le projet de délibération a été renvoyé lors de la séance plénière du Conseil municipal du 29 avril 2019 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. La commission s'est réunie le 2 mai 2019, sous la présidence de M. Amar Madani. La rapporteuse remercie M. Jairo Jimenay pour ses notes de séance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que les sans-abris n'ont toujours pas de perspective durable pour se sentir en sécurité la nuit;
- que la Halte de nuit mise en place au Caré doit être pérennisée à l'année;
- que des dispositifs-passerelles doivent être mis en place le plus rapidement possible, avec l'appui des associations œuvrant dans le domaine;
- le vote, dans le cadre du budget 2019 de la Ville de Genève, d'un montant de 1,5 million de francs visant à pérenniser l'accueil des sans-abris à l'année,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d) et w) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Un financement complémentaire est accordé aux associations ci-après nommées pour pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles. Associations concernées: Armée du Salut, Bateau Genève, Caritas, Centre de la Roseaie, Centre social protestant, Espace Solidaire Pâquis, Le Caré, Première Ligne; toutes représentées par le CAPAS (Collectif d'associations pour l'action sociale).

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 1 800 000 francs destiné à la prise en charge de l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Genève.

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2019 sur le chapitre 36, politique publique 57.

Séance du 2 mai 2019

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de ses collaborateurs

M^{me} Alder commence par expliquer que depuis 18 ans, le Service social de la Ville de Genève accueille les personnes sans abri. Cet accueil est mis en place dans l'esprit de l'article 12 de la Constitution fédérale concernant le droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse et s'inscrit dans l'objectif du Conseil administratif «Zéro sans-abri» à l'horizon 2020.

A ce jour, l'offre d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève est constituée de:

- 100 places pour les hommes seuls, de début novembre à fin mars, à l'abri PCi des Vollandes;
- 100 places à la même période pour les grands précaires et les femmes, à l'abri PCi de Richemont;
- depuis le 1^{er} avril 2019, 50 places pour les grands précaires à la belle saison.

Durant l'hiver 2018-2019, ce sont ainsi 1016 personnes qui ont été hébergées dans le dispositif Ville de Genève, pour un total de 23 742 nuitées. La prestation d'hébergement est de plus complétée par un suivi socio-sanitaire. Sont également fournis le repas du soir, le petit déjeuner ainsi qu'un accès aux douches des abris PCi. Ce dispositif coûte 2 millions en hiver et 1 million durant la belle saison et est réalisé par le Service social de la Ville de Genève.

En ce qui concerne les familles, la Ville de Genève a contribué à la mise en place d'un accueil hivernal spécifique à partir de janvier 2016 en partenariat avec l'Armée du Salut. Cet accueil, assuré par Païdos depuis le 1^{er} mai 2019, permet d'héberger 19 personnes à l'avenue de la Roseraie et sera étendu à 40 personnes cet été. La subvention prévue à cet effet au budget 2019 s'élève à 500 000 francs.

S'agissant de l'évolution de la prestation, le dispositif de la Ville de Genève s'est déjà étendu sous l'impulsion du département pour répondre aux besoins croissants des populations les plus vulnérables. Un bref historique s'impose:

- en 2002, la Ville de Genève a créé un accueil pour des personnes sans abri afin de prévenir les risques liés à la vie dans la rue;
- en 2012, le Conseil municipal a pérennisé le financement de l'ouverture d'un deuxième abri en adaptant le budget du Service social;
- dès 2016, la Ville de Genève a soutenu l'Armée du Salut pour déployer un accueil familles. Elle a également mis en place des prestations de soins de santé dans les abris PCi;
- en 2018, la Ville de Genève a souhaité réaliser un projet pilote pour un accueil des grands précaires à l'année. C'est dans ce contexte qu'elle a apporté son soutien au projet de la Croix-Rouge genevoise pour un accueil à l'année des grands précaires;
- de fin décembre 2018 à fin avril 2019, la Ville de Genève a soutenu l'Armée du Salut pour un accueil familles dans un bâtiment en surface. Avec le département de M. Thierry Apothéloz, un lieu d'accueil à l'avenue de la Roseraie a été trouvé;
- à partir du 1^{er} avril 2019, la Ville de Genève a débuté son accueil annuel des grands précaires à l'abri PCi de Richemont et depuis le 1^{er} mai 2019, Païdos a repris le dispositif d'accueil à l'année jusqu'à fin juin. La recherche d'un autre lieu pour la suite a déjà commencé.

Malgré tous ces efforts, force est de constater chaque année que la fermeture du dispositif hivernal prive les personnes concernées d'une solution d'hébergement.

A présent, M^{me} Alder revient à l'état des négociations avec le Canton et les communes. En ce qui concerne la répartition des compétences entre le Canton et les communes, des négociations sont en cours depuis 2017. M^{me} Alder se propose de présenter un état des lieux de ces négociations.

Le Conseil administratif l'avait mandatée pour les négociations relatives à l'urgence sociale:

- en avril 2017, dans le cadre du processus de désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes, le Conseil d'Etat a ouvert une consultation relative à un quatrième train de lois sur l'urgence sociale. Ce projet prévoyait une compétence exclusive des communes en matière d'hébergement d'urgence;
- en mai 2017, la Commission de la cohésion sociale de l'Association des communes genevoises (ACG) a refusé le projet du Canton et constitué un groupe de travail chargé de proposer un nouveau projet. Ce nouveau projet prévoyait un financement conjoint du Canton et des communes en matière d'hébergement d'urgence par le biais d'une fondation de droit public;

- le 20 décembre 2017, ce projet a été refusé par l’assemblée générale de l’ACG qui a voté un amendement proposant que l’hébergement d’urgence soit une compétence exclusive du Canton.

Le 30 mai 2018, M. Poggia a déposé un projet de loi sur l’hébergement d’urgence à la veille de l’entrée en fonction de M. Apothéloz. Ce projet prévoyait vraisemblablement une compétence exclusive des communes. Lors de son entrée en fonction, M. Apothéloz a annoncé vouloir entamer des négociations avec les communes. Dans son Programme de législature 2018-2023, le Canton a affirmé qu’il poursuivrait les travaux sur la répartition des tâches. Parmi les dossiers urgents figure l’aide aux sans-abris.

Concernant les perspectives sur l’hébergement d’urgence, cette année, la forte mobilisation des associations actives dans l’urgence sociale, relayée par les médias, met en exergue qu’il est nécessaire de maintenir une offre d’accueil à l’année pour un public de 100 personnes, en plus des 50 places prévues pour les grands précaires à l’abri PCi de Richemont.

La vision de l’hébergement d’urgence et les options que privilégie M^{me} Alder s’articulent en trois niveaux. En premier lieu, l’intervention socio-sanitaire forte auprès des grands précaires doit être poursuivie. Elle implique un accompagnement conséquent des services de M^{me} Alder afin de donner accès aux soins de santé et de faire valoir les droits sociaux des plus vulnérables. Idéalement, cet accompagnement doit être réalisé dans un lieu de vie en surface. A ce titre, une opportunité récente a été identifiée au foyer Frank-Thomas, que l’Hospice général quittera d’ici à la fin de l’été. Des discussions auront lieu avec le département de M. Pagani à ce sujet car un des problèmes est le futur chantier de la gare des Eaux-Vives.

En parallèle à cette prise en charge conséquente, un accompagnement spécifique auprès des familles, et en particulier des enfants, doit pouvoir être déployé. Il faut agir en faveur du bien supérieur de l’enfant tout en assurant une prise en charge des parents.

Le troisième volet concerne les personnes seules, femmes et hommes, à la recherche d’un toit pour passer une ou quelques nuits à l’abri. A ce titre, M^{me} Alder privilégie la solution d’un véritable hébergement d’urgence, où les personnes peuvent se restaurer, dormir et se doucher plutôt que de les laisser dormir à même le sol comme c’est le cas actuellement à la Halte de nuit.

La Halte de nuit est complémentaire à l’offre actuelle d’hébergement d’urgence. Elle permettrait d’offrir aux personnes sans abri ou en situation de vulnérabilité un lieu d’écoute, d’accueil, et de répit sécurisé. Ce lieu d’accueil permettrait aussi de réduire les risques liés aux conditions de vie en extérieur pour les personnes qui n’ont pas d’autre choix que de passer la nuit dehors et d’agir pour

la sécurité de toutes et tous. Pour 2019, M^{me} Alder pense qu'il est pertinent de soutenir la Halte de nuit mise en place par le collectif d'associations mentionné dans le projet de délibération jusqu'à l'ouverture de l'abri PCi des Vollandes en automne.

D'ailleurs, M^{me} Alder a informé le collectif que le département, en attendant le vote en plénière, est prêt à financer le fonctionnement de la Halte pour éviter sa fermeture. Elle propose également de soutenir les familles et par conséquent l'association Païdos dans le déploiement de l'accueil des familles, ce qui permettra d'élargir les horaires de prise en charge, notamment les week-ends, et de ce fait, de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé.

Cela correspond aux demandes formulées dans le projet de délibération PRD-224 «Les sans-abri à l'abri» qui s'élèvent à 1,8 million pour une année pleine.

Pour 2019, outre les besoins de la Halte de nuit et les compléments éventuels à Païdos, les besoins des associations œuvrant dans le domaine de l'urgence sociale sont multiples, ce qui correspond à l'amendement proposé en séance du Conseil municipal. S'agissant de la Ville, elle pourrait envisager l'ouverture anticipée de l'abri des Vollandes. Pour 2020, compte tenu des besoins estimés, il conviendrait d'étendre à l'année la prise en charge des hommes accueillis à l'abri PCi des Vollandes. L'impact budgétaire de cette mesure s'élève à 1,6 million de plus (en plus du million du coût hivernal de Vollandes). Un accueil en surface au foyer Frank-Thomas des grands précaires et des femmes actuellement à l'abri Richemont impliquerait un coût additionnel estimé à 600 000 francs par année.

Il est important en outre de signaler que l'Armée du Salut prévoit de construire une structure qui viendrait remplacer l'actuel accueil de nuit et qui s'appellera le Passage. Le Passage prévoit d'offrir 90 places pour les personnes en situation de vulnérabilité:

- 30 places pour l'hébergement d'urgence;
- 30 places pour les personnes nécessitant un suivi de moyen terme;
- 30 places réservées pour les partenaires du réseau socio-sanitaire (p.ex. Hospice général, SPAD).

Pour réaliser ce projet, l'Armée du Salut, qui investira dans la construction du bâtiment et qui financera le fonctionnement du projet à hauteur de 600 000 francs par année, devra encore trouver 1,5 million. Le Canton, la Ville et les communes sont sollicités pour financer ce projet. Une partie du budget demandé sera inscrite au budget 2020 et fait l'objet en ce moment de discussions avec le Canton.

Enfin, les différentes associations actives dans le champ de l'urgence sociale font face depuis de nombreuses années à une augmentation de la demande. C'est

la raison pour laquelle M^{me} Alder demandera d'inscrire au budget 2020 une augmentation de 10% de leur subvention.

En conclusion, M^{me} Alder adhère aux invites du projet de délibération: elle préconiserait 800 000 francs supplémentaires pour l'accueil familles à l'année, à attribuer à Païdos qui assurera cet accueil. Pour 2019, la Halte de nuit doit demeurer ouverte, ce qui nécessite un soutien conséquent. En fonction du budget qui sera soumis, il sera possible de réserver le montant d'un million et le cas échéant, le solde sera attribué aux autres associations actives dans le domaine de l'urgence sociale et pourrait contribuer à une ouverture anticipée de l'abri des Vollandes.

M^{me} Alder annonce enfin qu'elle reprendra ces discussions avec la commission dans le cadre du budget 2020 et remercie les commissaires pour leur attention.

Le président remercie M^{me} Alder pour cette présentation et ouvre la séance de questions.

Questions des commissaires

Une commissaire demande combien de familles sont sans abri sur Genève, pourquoi Païdos plutôt que l'Armée du Salut (ADS) pour s'occuper des familles.

M^{me} Alder répond que le nombre des personnes à la rue est inconnu et ajoute qu'il serait peut-être bon que la Ville mandate un prestataire pour le découvrir sans devoir laisser ses projets de côté.

M. Schroft continue en expliquant que dans la maison de la Roseraie dix-huit places sont occupées sur les dix-neuf disponibles. En plus, l'ADS a réservé trois chambres dans le foyer de Galiffe (accueil de nuit), qui sont occupées par des familles. Il y a cinq à six groupes familiaux qui peuvent être pris en charge.

M^{me} Alder ajoute que les enfants ne doivent pas souffrir de la situation de leurs parents. C'est donc aussi une politique sur laquelle s'est engagée la Ville en matière de droits de l'enfant.

M. Mimouni explique que la Ville de Genève a sollicité l'ADS et la Croix-Rouge genevoise à propos de la prise en charge des familles. L'ADS et la Croix-Rouge n'ont pas souhaité s'engager, notamment pour des raisons budgétaires. Païdos, par contre, s'est montrée intéressée, possède de l'expérience et a fait une offre de qualité, raison pour laquelle la Ville travaille avec cette association. Quant au lieu d'accueil des familles, Païdos recherche un lieu en parallèle des différentes demandes déposées par le DCSS auprès de l'Office des bâtiments de l'Etat de Genève, au COATTRIM et auprès de fondations de droit public.

Une commissaire s'étonne de passer de 500 000 francs pour l'ADS à une somme si importante et demande comment s'explique cette différence.

M^{me} Alder répond que dans la manière de subventionner le tissu associatif, il est nécessaire que les associations fassent du *fund raising*. La Ville n'a pas pour vocation de subventionner entièrement les projets associatifs.

M. Mimouni soulève la question de la mise à disposition du lieu, ce qui permet également une économie sur le budget et explique que le Service comptait sur un financement cantonal complémentaire.

La commissaire comprend que le soutien cantonal est souhaité, mais n'est pas disponible actuellement.

M^{me} Alder souligne qu'une part importante du budget de diverses associations provient d'autres sources de financement (fondations, donations, etc.). L'ADS avait, à l'époque et par rapport aux familles, le soutien de Berne. L'expérience montre à présent qu'il est très difficile d'assurer la continuité, raison pour laquelle la demande est venue par d'autres biais. Dès lors, s'il y a volonté du Conseil municipal, outre le fait qu'il est nécessaire de poursuivre les négociations avec le Canton, M^{me} Alder l'entend aussi. S'agissant des personnes accueillies à la Halte de nuit temporaire mise en place au Caré, ces dernières ne sont pas dans des situations idéales, car le lieu n'a pas vocation à faire de l'hébergement d'urgence et assurer des nuitées. Face à cette situation, M^{me} Alder propose de continuer à accueillir des personnes à l'abri des Vollandes, même si ces occupants devraient idéalement être hors sol.

La commissaire demande ensuite, par rapport au projet de délibération PRD-224, s'il ne serait pas à propos que l'article premier, qui énonce «un financement complémentaire est accordé aux associations ci-après nommées pour pérenniser l'accueil de nuit», soit amendé pour que l'article ne nomme pas d'association.

M^{me} Alder trouve que l'idée est bonne. Cela donnerait la latitude nécessaire pour dépenser des montants affectés de la meilleure manière possible.

La commissaire demande si l'ouverture à l'année de l'abri Richemont se passe bien.

M. Schroft le confirme: sur un effectif de cinquante places, quarante-six sont occupées en moyenne. Les occupants sont pour trois quarts des hommes, pour un quart des femmes et la moyenne d'âge est autour de 50 ans. Il y a également une infirmière et une assistante sociale qui travaillent pour que les personnes puissent accéder soit aux droits sociaux, soit aux prestations de santé.

Une commissaire demande si la Roseraie va s'arrêter de fonctionner en tant que local.

M^{me} Alder répond que c'est le cas: il a été découvert l'été dernier que la maison était vide depuis un moment. Païdos en disposera jusqu'à fin juin. C'est ensuite l'Etat de Genève qui la récupérera pour ses activités.

M. Mimouni ajoute que le DIP et le DCS ont accepté de reporter la date de fermeture, ce qui permettra aux enfants de terminer l'année scolaire dans leur école. Des travaux auront ensuite lieu durant l'été avant la mise à disposition à l'Office médico-pédagogique cet automne.

La commissaire demande si l'association Païdos a les moyens humains d'assurer cette nouvelle mission, maintenant que le travail à fournir a quasiment doublé.

M. Mimouni explique qu'il est prévu qu'une partie du personnel qui travaillait sous contrat ADS à la Roseraie soit repris, ce qui permettra d'assurer une continuité. Le Service social assure un coaching de l'association durant cette période de transition.

Une commissaire demande, pour assurer une bonne compréhension, si le projet de délibération de 1 800 000 francs couvre les frais de mise en place de cent places pour les grands précaires, plus l'accueil des familles.

M. Mimouni répond que ce montant contient 800 000 francs de plus que les 500 000 francs pour l'accueil familles. L'ensemble des frais est estimé à 1 300 000 francs. Ensuite le million est pour la Halte de Nuit (HdN), qui est estimé sur une base annuelle et devrait être reconduit en 2020. La marge qui resterait pour 2019 pourrait être affectée à d'autres projets dans le champ de l'urgence sociale et de la grande précarité.

M^{me} Alder ajoute que cela permettrait alternativement d'avancer l'ouverture de l'abri des Vollandes. Peut-être que la HdN accueillera un nombre important jusqu'en septembre et pourra ensuite se redimensionner pour un accueil moindre dès l'ouverture de l'abri.

Un commissaire souhaite féliciter les travailleurs sociaux pour le travail qui permet à ces familles qui vivent dans la rue d'avoir un accueil digne. Il est cependant interpellé par le fait qu'un million et demi n'a pas été dépensé dans sa totalité et que 1 800 000 francs arrivent sans qu'il y ait eu de travail, de planification ou de concertation avec les associations. Toutefois, la présentation et les échanges qui ont eu lieu lui ont permis d'en saisir la raison.

Une commissaire a été frappée par la qualité du travail et l'engagement du personnel lors des visites qu'elle a eu l'occasion de faire. Elle trouve aussi intéressant que, lors de l'ouverture de l'abri à l'année, les gens devaient être à l'intérieur à 20 h alors que dehors il faisait encore jour, ce qui démontre le besoin d'un travail de redéfinition et de conception important. Elle saisit également que cela doit comprendre un travail de professionnels, certains venant de la Ville et d'autres venant des associations. Elle ajoute qu'il est important que l'opération continue.

M^{me} Alder confirme l'importance de la continuité et de la nécessité d'organiser les efforts en fonction des forces de chacun.

Le commissaire demande si cela durera jusqu'à ce que le Canton apporte son aide.

M^{me} Alder explique être toujours dans l'attente du projet de M. Apothéloz.

La commissaire imagine que le besoin d'une continuité signifie une augmentation dans le budget. Aussi, elle trouve très bien que l'offre soit diversifiée et que les personnes puissent avoir le choix dans les lieux proposés. Enfin, elle demande s'il semble indiqué d'ajouter un mandat d'étude pour connaître l'état du nombre de personnes vivant dans la rue.

Les auditionnés trouvent que cette proposition est tout à fait indiquée.

Un commissaire imagine que l'incapacité de connaître le nombre de personnes sans abri découle, pour la plupart, de leur statut de sans-papiers. Dès lors, il préconise d'ajouter dans le projet de délibération que la vraie solution serait de régulariser ces personnes, pour qu'elles aient des droits.

M^{me} Alder ne donne pas d'avis sur cette proposition. Elle profite de mentionner que les visites nocturnes ont permis de rencontrer 700 personnes différentes qui ont été vues et qui dormaient sur le domaine public et que cela peut donner une indication.

Une commissaire demande si l'ADS pourra rester au parc Galiffe tant que la structure n'est pas détruite.

M^{me} Alder ne pense pas que ce sera le cas. Elle propose de poser directement la question à M^{me} Spagna, mais imagine qu'une fois qu'ils seront construits, tout sera transféré dans les nouveaux lieux sur Sécheron.

Audition de M^{me} Valérie Spagna, directrice de l'accueil de nuit de l'ADS, M. Philippe Rougemont, directeur du Caré et M^{me} Marie-Christine Gamma, travailleuse sociale à Caritas

M^{me} Spagna commence par une présentation du collectif qui a été fondé suite à la première mise en place de la HdN, le 3 avril 2018 à la fermeture des hébergements d'urgence. Dès 2018, mise à disposition du temple des Pâquis pour offrir un lieu de répit et de mise à l'abri et l'offre de sécurité. Cette action avait pour but de montrer aux autorités que les sans-abris sont également présents pendant la saison estivale. Ce dispositif était un projet pilote financé par l'ADS avec une mise à disposition des locaux de l'Eglise protestante, du Caré et de l'Espace solidaire Pâquis. Plusieurs centaines de personnes sont arrivées au temple dès le 3 avril au soir pour y trouver refuge. L'action a été menée avec très peu de ressources, puisque le but d'une HdN n'est pas d'offrir un hébergement d'urgence, mais de répondre à un besoin des personnes qui n'y ont pas accès. Or, puisque l'hébergement d'urgence n'est pas disponible lors de la période estivale, les sans-abris ont

pu se réfugier à la HdN. Ce faisant, il y a une réelle démonstration de l'existence de ces personnes tout au long de l'année, puisque plus de nonante personnes ont reçu des prestations de repas et ont pu dormir à même le sol sur des tapis tous les soirs. Aussi la diversité du public accueilli a forcé une collaboration entre les différents acteurs sanitaires ainsi qu'entre les polices municipales et cantonale. Lors de la dernière semaine, la HdN a été déplacée au Caré, en rive gauche, ce qui a permis de montrer le besoin d'aide d'autres personnes, qui n'étaient jusqu'alors pas connues et/ou qui n'étaient pas venues aux Pâquis.

L'action s'est arrêtée le 3 juillet, ce qui a signifié un retour à la rue pour les personnes qui fréquentaient ces endroits.

Cette année, un collectif s'est créé pour mener une autre action de type happening pour démontrer qu'au 1^{er} avril, plus de cent cinquante personnes se sont retrouvées à la rue à Genève, même si cinquante autres ont pu rester à l'abri PCi de Richemont. Il est toutefois nécessaire de prendre en compte que, s'il est estimé qu'environ mille personnes sont sans abri à Genève, leur nombre réel n'est pas connu. L'action du 1^{er} avril a consisté à planter 200 tentes sur la plaine de Plainpalais pour demander la mise en place d'une politique pour les personnes sans abri. Malheureusement, il s'est mis à neiger deux nuits après que les tentes ont été montées et le collectif a décidé qu'il n'était plus possible de rester sur la plaine. Il a fait si froid que l'accueil de nuit de l'ADS au chemin Galiffe a dû faire intervenir les forces de l'ordre pour contrôler l'afflux des personnes, du fait d'un afflux de plus de 60 personnes, ce qui est au-delà des capacités d'accueil, et les veilleurs de nuit étaient débordés. Le Caré a ouvert ses locaux pour la nuit et une HdN a été ouverte en urgence et a fonctionné pour une semaine, grâce à l'engagement bénévole de professionnels et de la population. Au 1^{er} mai, 127 personnes ont pu y dormir sur des lits mis à disposition par le Service d'incendie et de secours.

Dans les faits, la HdN est devenue un hébergement d'urgence, bien que ce ne soit pas son rôle. Cela démontre qu'il y a un besoin d'hébergements supplémentaires à Genève. Au jour de l'audition, la HdN fonctionne grâce à des financements, notamment ceux du Canton, qui a débloqué 20 000 francs, et de l'ADS, qui a offert 13 000 francs pour professionnaliser la HdN, qui depuis deux semaines a un coordinateur et une équipe de professionnels.

Cependant, la HdN ferme le 6 mai suite à un manque de ressources financières et du fait qu'il y a un réel besoin d'hébergement d'urgence, auquel la HdN et le Caré ne peuvent pas répondre, comme le besoin qu'ont ces personnes de se doucher, d'avoir un soutien pour ceux souffrant de fragilité psychique et d'addictions, ce qui fait qu'un certain public s'auto-exclut de ces structures. La HdN doit pouvoir répondre à ce besoin, mais également à celui des primo-arrivants, des personnes qui arrivent à Genève et qui ne savent pas où aller la nuit, et pouvoir

orienter ceux qui en ont besoin sur le réseau socio-sanitaire et sur les hébergements d'urgence.

M^{me} Spagna profite pour ajouter qu'il y a un manque d'hébergements d'urgence à Genève. Seules 50 places sont disponibles à Richemont depuis l'année 2018, avec des personnes qui y sont hébergées depuis deux ans. Cela crée des problèmes importants, car l'endroit devient un lieu de vie. Cela souligne un besoin de solutions différentes, en particulier pour les personnes qui se trouvent sur le territoire depuis longtemps et qui nécessitent des soins physiques et somatiques. Les hébergements d'urgence ouverts toute l'année représentent:

- 38 places à l'accueil de nuit, et en avril 2019, 313 demandes ont été refusées par manque de place;
- 20 places à la Coulou, de l'association Carrefour Rue;
- 6 places pour les trois roulottes de l'association La Virgule;
- 35 places au Cœur des Grottes.

Il est important de relever que ces structures ont des critères d'accès et ne sont par conséquent pas accessibles à tous. C'est donc un accès sans critères qui doit être offert dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Au même titre que l'accueil de nuit, qui demande 5 francs et qui impose des contraintes, entre autres, sur les heures d'entrées. Aussi, l'accueil à l'ADS est limité à dix jours par trois mois. En conclusion, M^{me} Spagna avance que le seul chiffre qui est sûr est celui de l'accueil de 400 personnes dans des abris de la protection civile lors de la nuit la plus froide en février 2018.

M^{me} Gamma ajoute que les personnes en errance et consommatrices de drogues qui n'ont pas un lieu pour passer la nuit errent davantage, s'exposent à des problématiques de surconsommation, finissent épuisées le lendemain et requièrent une prise en main plus importante. Au Quai 9, des personnes restent à l'extérieur, ce qui provoque une forme d'insécurité et de désordre social. Les personnes qui ont pu être mises en accueil de nuit ont eu l'opportunité de se reposer et peuvent plus facilement prendre en main leur situation.

M. Rougemont souligne que plus d'un tiers de cette population et qui a besoin de cette aide sont des locaux et ajoute que cette population se compose de personnes de tout âge, également des personnes âgées.

Une commissaire demande quand ouvrira le nouveau site de l'ADS à Sécheron.

M^{me} Spagna répond qu'une séance est prévue le 14 mai, avec la direction de l'ADS, le Canton et la Ville de Genève, pour décider du budget d'exploitation, ce qui permettrait de débiter le chantier. Elle espère que ce dernier débitera fin juin et que l'ouverture aura lieu en septembre 2020 pour mettre ces 90 places à la disposition des personnes qui en ont besoin.

La commissaire demande si cinq francs seront toujours demandés pour une nuit.

M^{me} Spagna explique que le but serait d’avoir un dispositif gratuit, car il a été observé que la contrainte des cinq francs pose des problèmes. Il sera aussi question d’améliorer l’accompagnement socio-sanitaire, car la mission de l’accueil de nuit est de proposer une mise à l’abri avec un repas le soir, un petit déjeuner le matin et des produits d’hygiène gratuits. Il y aura toujours une notion d’urgence, car il y aura toujours un étage avec un maximum de 15 jours tous les trois mois. Cela permettra d’accueillir les personnes de passage, ainsi que les personnes qui ont besoin d’être plus accompagnées et prises en charge par le réseau socio-sanitaire, qui est nécessaire pour avoir des perspectives d’amélioration de vie pour ces personnes.

La commissaire trouve que la gratuité serait une bonne chose et demande si l’ADS souhaite conserver le parc Galiffé tant qu’il n’est pas détruit, même après que la nouvelle structure aura ouvert.

M^{me} Spagna ne peut se prononcer, car la décision doit être prise par la direction de l’ADS. Par contre, elle est consciente que le bâtiment aurait dû être évacué il y a longtemps, car il n’est plus aux normes et cela fait sept ans qu’un travail est fait pour avoir un nouveau bâtiment. Le sujet sera sûrement traité rapidement après le début du chantier.

Une commissaire s’étonne de voir qu’une prise de conscience ait eu lieu dernièrement dans la population et demande s’il y a une espèce de centre où les sans-abris peuvent s’inscrire, obtenir une carte pour ensuite avoir accès à un abri.

M^{me} Spagna explique que durant la période hivernale, les personnes doivent se rendre au Service des admissions et s’annoncer au Club social rive droite du lundi au vendredi. Pendant la période estivale, le système est différent: les nouvelles personnes souhaitant intégrer ce dispositif doivent suivre un protocole imposé par la Ville, qui les fait passer par le Club social rive droite pour une première évaluation avec un travailleur social. L’accès est ensuite soumis à certains critères d’accès.

En ce moment, l’abri PCi de Richemont est quasi plein tous les soirs, ce qui est problématique, car les personnes qui auraient le droit de s’y rendre doivent attendre qu’une place se libère. Il y a également la problématique d’une population vieillissante, de plus de 70 ans, qui nécessite de l’aide et qui n’a pas de structure adaptée. Nombre de ces personnes risquent de mourir sur le territoire, n’ayant plus de lien avec leur pays d’origine. Dès lors, il y aurait peut-être une piste de réflexion à suivre pour créer et délivrer une sorte de permis B humanitaire.

La commissaire relève qu’une grande partie de ce qui est demandé dépend du Canton, pas du Conseil municipal.

M^{me} Spagna en est consciente, raison pour laquelle l’ADS s’adresse au Canton et aux communes, tout comme du fait que la Ville fait déjà beaucoup, bien qu’il y ait encore la possibilité de travailler ensemble pour faire mieux. Elle relève qu’en Suisse, Genève la seule ville à abriter des sans-abris dans des abris PCi et qu’en France, cette pratique ne se fait pas. Il y a donc un devoir pour une ville internationale comme Genève de trouver une solution digne pour ces personnes et d’offrir des perspectives de retour pour celles qui le désirent. Plus une quantité de travail sera faite en amont, moins cela coûtera cher à la société, car cela représente des soins et différents services en moins.

La commissaire rappelle qu’une proposition avait été faite d’inscrire au budget un don à la Croix-Rouge pour aider les personnes qui le souhaitent à rentrer chez elles. Ce projet a été combattu par un référendum et n’a jamais vu le jour. De plus, elle se rappelle que plusieurs personnes ont reçu des attaques frontales et des insultes de la part de ceux qui trouvaient honteux de faire ces propositions alors que des Genevois ne trouvent pas d’appartement. Elle demande alors s’il est possible de publier des chiffres afin que la population se rende compte qu’une telle situation pourrait arriver à tout le monde.

La commissaire souhaite ajouter que les associations qui s’adressent à Partage ont connaissance ou au moins peuvent estimer ces chiffres et qu’il y a de nombreuses personnes qui ont travaillé à Genève et qui aujourd’hui sont forcées d’aller chercher à manger auprès de ces organismes car leurs retraites ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins.

Une commissaire remercie pour la présentation et le travail fait et demande s’il y a encore un hébergement offert par l’association Le Bateau.

M^{me} Spagna répond par la négative.

Un commissaire profite pour remercier les auditionnés pour leur engagement et leur travail. Il relève que la Ville ne peut pas tout faire, que le Canton pourrait apporter son aide et demande s’il apporte une aide financière.

M^{me} Spagna répond, au nom de l’ADS, que le Canton a octroyé un droit de superficie, au Passage et à l’accueil de nuit. Ensuite, le Canton a offert un soutien ponctuel de 40 000 francs par année durant trois ans pour l’accueil aux familles.

Le commissaire demande comment l’aide de la Ville est perçue.

M^{me} Spagna apprécie ce qui peut être vu comme une première étape, mais elle regrette un manque de concertation du tissu associatif sur les besoins et sur les coûts de ces derniers. Une meilleure concertation aurait pu permettre un meilleur financement en décembre, ce qui aurait permis d’avoir plus de moyens pour offrir de l’hébergement d’urgence à l’année, ce que l’ADS a dû arrêter faute de financements.

Un commissaire demande ce qui serait nécessaire afin de pérenniser le projet pour 2020, par exemple en termes de places supplémentaires.

M^{me} Spagna aimerait avoir 400 places d'hébergement d'urgence ouvertes à l'année. Il y a également le souhait d'avoir des structures en surface qui n'offrent pas 150 à 200 places. Afin d'éviter la stigmatisation et l'épuisement des quartiers, des structures plus petites seraient plus indiquées. Par exemple, plusieurs locaux se vident dans le secteur du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et il serait possible d'y mettre du modulable et d'offrir temporairement un abri. L'idée serait également de chercher comment répartir ces personnes entre plusieurs communes. Le but serait d'avoir des conditions dignes pour accueillir ces personnes et de leur permettre d'avoir un toit sur la tête. Une visite d'hébergements d'urgence à Paris a permis de mettre en avant l'innovation et la créativité dans les solutions apportées à ce problème et il serait bien de s'en inspirer.

Le commissaire demande des précisions à M. Rougemont au sujet de la population sans abri locale et vieillissante.

M. Rougemont confirme qu'il y a un vieillissement de cette population. D'ailleurs, il est publiquement reconnu qu'une pénurie de places en EMS est sur le point d'arriver. Ces personnes peuvent se retrouver dans une situation difficile pour une bêtise, comme l'oubli de régler une facture. Or, nombre d'entre elles ne veulent pas aller dans des hébergements d'urgence par peur du nombre de personnes qui s'y trouvent et du manque de sécurité et ne viennent que la journée pour se reposer et obtenir de quoi manger. Alors qu'il y a quarante ans, le Caré accueillait 40 personnes, actuellement il offre par jour:

- un lieu pour les 200 personnes qui s'y croisent la journée;
- 650 repas;
- 90 douches;
- une centaine de sacs alimentaires.

Le commissaire demande comment cette population perçoit l'afflux des étrangers.

M. Rougemont insiste sur le fait qu'il n'y a pas un souci de nationalité, car une situation semblable peut arriver à tout le monde. Les problèmes sont plutôt causés par les addictions, la fatigue, l'épuisement et des problèmes de rejet par la société – des vieux, des jeunes, des ex-détenus. Il n'y a que très peu de cas de violence.

M^{me} Spagna ajoute que pour 2020, le besoin fondamental est d'avoir une nouvelle structure de l'hébergement d'urgence. Les 90 places supplémentaires ne résoudront pas le problème du sans-abrisme à Genève, mais permettront de

travailler en amont et de prévenir la précarisation et de se retrouver avec des personnes dans des situations psychiques dramatiques. Garantir le budget d'exploitation du Passage est fondamental pour que la structure puisse sortir de terre car pour offrir des meilleures conditions de vie, il faut avoir un toit.

M. Rougemont précise qu'après trois jours dans la rue, il y a l'apparition des premiers troubles cognitifs (dépression, pensées suicidaires, épuisement, usage de drogues...).

Un commissaire soulève le problème de l'urgence humanitaire dans une ville comme Genève où l'accès à l'aide est très voire trop bureaucratique et pousse certains à refuser d'aller dans des abris pour ne pas avoir de problèmes. Il demande s'il n'y a pas un moyen de simplifier ces procédures.

M^{me} Spagna rappelle que le collectif agit dans l'urgence humanitaire et explique l'importance d'avoir une diversification de l'offre d'aide. Il est vrai que certains ne vont plus dans des lieux à cause des problèmes et contraintes réglementaires. Pour cette raison la HdN est une aide mais doit être complétée par des établissements en surface et avec des établissements de petite taille et de l'accompagnement socio-sanitaire plus ou moins important. Il y a en effet des personnes qui ont un emploi, bien que ce soit du travail précaire. Ces personnes ne requièrent pas d'accompagnement social, mais ont besoin d'un toit. Il est donc nécessaire de faciliter l'accès et de désengorger l'hébergement relais. Actuellement, le concept «housing first» avec un accompagnement sanitaire montre 85% de réussite dans l'aide aux personnes qui en ont besoin et pour accéder à un logement pérenne.

Une commissaire demande ce qui est envisagé pour continuer la prise de conscience, puisque l'action actuelle s'arrête.

M^{me} Spagna explique qu'une difficulté que doit surmonter la HdN est que 127 personnes dorment sur des matelas à même le sol. Dès lors, la HdN ne répond pas à sa mission et est un hébergement d'urgence. Le collectif se demande jusqu'à quand cela va durer. Les équipes sont fatiguées et le financement manque. La demande est de travailler sur des solutions d'urgence rapide.

M. Rougemont précise que la HdN ne peut fonctionner avec des structures d'hébergement d'urgence. Le collectif a essayé de répondre à une demande mais s'est fait happer dans une fonction qui n'est pas la sienne. De plus, il commence à y avoir des questions qui sont posées à propos d'autorisation de la police du feu, de la police et autres qui démontrent des pressions extérieures. Cela étant, il y a une volonté de pérenniser ce projet.

La commissaire demande ce qu'il faut faire ou ce qui est nécessaire pour les équipes qui travaillent dans ce collectif.

M^{me} Spagna explique que des équipes travaillent sur le terrain et sont composées:

- d'étudiants de l'École sociale;
- des professionnels de terrain avec une formation HETS ou universitaire;
- des personnes d'autres domaines mais qui ont une vocation sociale;
- du personnel médical, qui fait de la «bobologie» (désinfection, mettre des pansements...).

Ces endroits devraient pouvoir offrir de l'emploi aux personnes qui ont une vocation sociale et qui pourraient choisir de donner de leur temps.

M. Rougemont souligne en conclusion qu'il y a l'envie de continuer et que la capacité à soulever ce défi a été démontrée bien qu'il serait possible d'en faire plus, surtout grâce à une meilleure communication.

Une commissaire libérale-radical demande, après avoir consulté d'autres commissaires, s'il est possible de suspendre la séance. Ayant plusieurs propositions d'amendements à faire sur ce texte, cela permettrait à chacun de se reposer, de consulter les documents et leurs groupes respectifs et de reprendre le travail en étant l'esprit plus vif, plutôt que de continuer cette séance jusque beaucoup plus tard dans la nuit.

Il semble à une commissaire socialiste que nombreux étaient ceux qui souhaitent voter l'objet sur le siège alors que d'autres trouvaient important d'entendre la magistrate et les personnes de terrain. Suite aux auditions de cette séance, des réponses ont été apportées aux questions et il n'y a plus de grandes interrogations. La proposition de la commissaire libérale-radical, d'amender dans l'optique de laisser plus de latitude dans la gestion des moyens, est prête à être acceptée telle quelle. Il n'y a que la proposition d'un amendement supplémentaire pour encourager la concertation avec le collectif, sous la forme d'un nouvel article.

Une commissaire Verte imagine que tous les amendements à proposer n'ont pas encore été annoncés.

La commissaire libérale-radical abonde en ce sens puisqu'elle en a deux à proposer et que la commissaire du groupe Ensemble à gauche en a également.

Un commissaire socialiste trouve bizarre qu'au moment de voter pour gagner du temps, certains se disent fatigués et ne souhaitent pas rester, alors que toutes les réponses ont été apportées. Toutes les propositions d'amendements semblent être prêtes à être acceptées et si d'autres amendements sont à faire, il suffirait de les proposer en plénière.

Le principe de voter immédiatement est accepté par 9 oui (2 MCG, 2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 5 non (1 UDC, 3 PLR, 1 PDC).

La commissaire du groupe Ensemble à gauche ajoute une recommandation pour avoir «un mandat d'étude sur la problématique des personnes sans abri».

Une commissaire socialiste propose d'amender en ajoutant un cinquième article qui énonce que «tous les travaux se feront en concertation entre le département de la cohésion sociale et de la jeunesse et les associations de terrain».

Une commissaire Verte propose d'amender le premier article pour qu'il énonce «un financement complémentaire est accordé aux associations œuvrant dans l'urgence sociale, notamment pour pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles».

Votes

L'amendement des Verts pour modifier l'article premier est accepté à l'unanimité.

La recommandation de réaliser un mandat d'étude sur la problématique des sans-abris, telle que proposée par le groupe Ensemble à gauche est acceptée par 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 4 non (1 PDC, 2 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG).

L'amendement du Parti socialiste pour ajouter un cinquième article est accepté par 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 1 non (PDC) et 5 abstentions (2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Mis aux voix, le projet de délibération PRD-224 amendé est accepté par 10 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 MCG) et 3 abstentions (2 PLR, 1 UDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d) et w) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Un financement complémentaire est accordé aux associations œuvrant dans l'urgence sociale, notamment pour pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 1 800 000 francs destiné à la prise en charge de l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Genève.

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2019 sur le chapitre 36, politique publique 57.

Art. 5. – Tous les travaux se feront en concertation entre le département de la cohésion sociale et de la jeunesse et les associations de terrain.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser un mandat d'étude sur la problématique des personnes sans abri.